

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY, David FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : GUIGON Delphine, MORTIER Antoine, MINARY Guy.

GUIGON D. donne pouvoir à FOURNOT PH ; MORTIER A. donne pouvoir à PATTINGRE A. ; MINARY G. donne pouvoir GROS J.G.

Secrétaire de Séance : FOURNOT Philippe

1 ECLA : projet de statuts à l'issue de la fusion d'ECLA et de la CCVS (Communauté de Communes du Val de Sorne)

Dans le cadre de la loi NOTRe et selon l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ECLA doit définir ses statuts. En effet, cette démarche est préalable à la définition de l'intérêt communautaire qui sera déterminé par le Conseil Communautaire du futur EPCI issu de la fusion d'ECLA et de la CCVS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de statuts d'ECLA.

2 ECLA : Fusion Espace Communautaire Lons Agglomération / Communauté de Communes du Val de Sorne

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ECLA sollicite les communes qui constitueront le périmètre du futur EPCI à délibérer sur le nom et le siège du nouvel EPCI. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le nom d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) pour dénommer le nouvel EPCI issu de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne et fixe le siège social du nouvel EPCI au 4 avenue du 44^{ème} RI 39000 Lons-le-Saunier.

ECLA : Fusion ECLA / Communauté de Communes du Val de Sorne - Composition du Conseil Communautaire

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) et la Communauté de Communes du Val de Sorne l'arrêté préfectoral de fusion oblige, conformément à l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à une recomposition du Conseil Communautaire suivant les modalités prévues par l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Prend acte de la nécessaire recomposition du Conseil Communautaire issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne et accepte la répartition basée sur l'accord local à 63 conseillers communautaires répartis comme suit :

- Lons-le-Saunier : 25 sièges Montmorot : 4 sièges Perrigny : 2 sièges
- Courlaoux : 2 sièges Courlans : 2 sièges Macornay : 2 sièges
- et les 26 autres communes à 1 siège,

SIDEC : adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC

Le Conseil Municipal à la majorité (P. MICHE ne prend pas part au vote) renouvelle l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC et TIC du SIDEC, approuve la signature de la convention pluriannuelle et approuve les conditions financières.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente une d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'immeuble cadastré AE n° 53 situé 99, Chemin des Grands Prés. le Conseil Municipal, à l'unanimité : renonce à utiliser son droit de préemption urbain.

ONF : coupe 2017/2018

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal sollicite l'ajournement de la coupe de bois proposée pour la campagne 2017/2018. Cette coupe sera repoussée d'une année.

P.L.U. de MONTMOROT

Après examen du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU arrêté par la commune du Montmorot en date du 12 juillet 2016.

CITY STADE : règlement intérieur

M. DORMOY présente au Conseil un projet de règlement qui est accepté. Ce dernier sera affiché à proximité du city stade. Un arrêté municipal viendra compléter le règlement.

RAPPORTS D'ACTIVITES 2015 : ECLA – ECLA Assainissement – SYDOM

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités 2015 d'ECLA et du SYDOM, M. FOURNOT présente celui concernant ECLA – assainissement. Ils sont à la disposition des élus et de la population.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Opération Brioches : M. GROS fait un rappel des objectifs

Inauguration city stade : elle aura lieu le 19 novembre 2016 à 10 H 30

Satisfaction du nettoyage et de l'entretien de la commune par le nouvel employé

Voirie : couper les pieds de poteaux Rue Romaine

Affaires scolaires : S. SCHMITT participera à l'organisation des TAP mais ne prendra pas de responsabilité quant au poste de G. BARDOUX ; elle déplore la perte de G. BARDOUX par rapport à la commission des affaires scolaires.

Entrée de village : D. DORMOY expose aux élus qu'il a rencontré les responsables du Lycée le Corbusier, des jeunes vont chercher à créer une identité pour Courlans et faire des propositions à la commune à la fin décembre.

La secrétaire de séance,
Philippe FOURNOT



Le Maire,
Alain PATTINGRE

